Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

Band: 25 (1934)

Heft: 12

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Union de Centrales Suisses d'électricité

Ordre du jour de la 42e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi, 7 juillet 1934, à 9 h
à Aarau, dans la salle du Grand Conseil

Discours de bienvenue.

1° Nomination de deux scrutateurs.
2° Approbation du procès-verbal de la 41e assemblée générale du 23 septembre 1933 à Lugano [1]).
3° Approbation du rapport du comité sur l'année 1933 [2]).
4° Compte de l'UCS pour l'exercice 1933 [2]); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
5° Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1933 [2]); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
6° Revision des art. 6, 10 et 15 des statuts de l'UCS; propositions du comité.
7° Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1935, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
8° Budget de l'UCS pour 1935 [2]); proposition du comité.
9° Budget de la Section des achats pour 1935 [2]); proposition du comité.
10° Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1933 [2]) et compte 1933, approuvés par la commission d'administration.
11° Budget du Secrétariat général pour 1935 [2]), approuvé par la commission d'administration.
12° Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CES) sur l'année 1933 et budget pour l'année 1934 [2]).
13° Nominations statutaires:
a) de 3 membres du comité;
b) d'un nouveau membre du comité conformément à l'art. 15 modifié des statuts;
c) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
14° Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
15° Communication au sujet de la remise des diplômes aux jubilaires de l'UCS.
16° Divers: propositions de membres.

Pour le comité de l'UCS,

Le président: (sig.) *R. A. Schmidt.*

Le secrétaire général: (sig.) *A. Kleiner.*

[1]) Voir Bulletin 1933, No. 26.
[2]) Voir Bulletin 1934, No. 12.

Union de Centrales Suisses d'électricité (UCS).

Rapport présenté par le comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1933.

Pendant l'exercice 1933 le comité était composé comme suit:

MM. *Schmidt*-Lausanne, Président; *Andreoni*-Lugano, *Elser*-St-Gall, *Graner*-St-Imier, *Joye*-Fribourg, *Keller*-Berne, *Niesz*-Baden, *Stiefel*-Bâle, *Trüb*-Zurich. Secrétaire général: *A. Kleiner;* Secrétaire: *O. Ganguillet.*

Le comité s'est réuni 4 fois au cours de l'année. En outre des délégations du comité ont tenue plusieurs séances en vue de l'organisation du Congrès de l'UIPD, ainsi que pour des pourparlers avec les fabricants de lampes et l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens.

Le procès-verbal de l'assemblée générale qui a eu lieu à Lugano le 23 septembre 1933 a paru au Bulletin 1933, No. 26, page 691 et suivantes.

Depuis 1930 nous sommes obligés de parler de crise. Au lieu de s'atténuer ainsi que l'on croyait pouvoir l'espérer, elle n'a cessé de s'accentuer. Elle a frappé durement les industries suisses; l'existence de quelques-unes parmi celles qui travaillent pour l'exportation est aujourd'hui sérieusement compromise et l'on peut être satisfait que le contrecoup ressenti par les producteurs d'énergie électrique ne soit pas plus sensible encore. Si nous sommes loin des augmentations de vente d'énergie dont nous pouvions avant 1929 nous réjouir chaque année, nous avons cependant la consolation de constater qu'en ce qui concerne la consommation en Suisse, il y a un léger progrès par rapport à l'année précédente. Il est vrai que ce progrès provient en bonne partie d'une augmentation de la consommation d'énergie peu rémunératrice fournie aux heures creuses et, pour une part moindre, d'une augmentation de la consommation d'énergie dans les ménages. Cette dernière part peut être estimée pour l'année 1932 à 50 millions de kWh ainsi que le démontre une enquête faite par notre secrétariat. Il ressort aussi de cette enquête qu'on peut évaluer le nombre de cuisinières à 2 plaques et plus, en service fin 1932, à environ 80 000 dans les ménages et 2200 dans les hôtels et restaurants. Le nombre des chauffe-eau installés fin 1932 dans toute la Suisse peut être évalué à 130 000. C'est sur ces deux applications que devront se concentrer les efforts des centrales pour la vente de l'énergie, car c'est de ce côté que les vendeurs d'énergie peuvent encore attendre une forte augmentation de débit, alors que les applications motrices dans les ménages, sans être négligeables, ne joueront probablement jamais, pour le vendeur d'énergie, un rôle d'une importance comparable à l'éclairage et aux applications thermiques. Dans un article de notre Secrétariat [1]) il a été démontré récemment qu'après achèvement des centrales productrices d'énergie en cours de construction, nous disposerons en Suisse d'une possibilité de production suffisante pour permettre d'introduire la cuisine à l'électricité dans 250 000 nouveaux ménages en plus de ceux qui ont déjà adopté aujourd'hui l'électricité à la place de combustibles. Comme la préparation de l'eau chaude dans les ménages peut être introduite sans augmentation des pointes dans les diagrammes journaliers, l'alimentation en eau chaude des 250 000 nouveaux ménages sera également possible.

Le prix de vente de l'énergie n'a cessé de diminuer. Cette diminution concerne souvent la vente aux industriels qu'il convient d'aider en temps de crise dans la mesure du possible et raisonnable. A bien des endroits la diminution porte aussi sur l'énergie fournie aux ménages et dans ces cas elle a été parfois excessive et imprudente, principalement dans son application au courant d'éclairage. Si l'éclairage par luminescence devait un jour entrer dans le domaine pratique et s'appliquer aussi aux appartements, bien des vendeurs regretteraient d'avoir été trop loin dans l'abaissement de leurs tarifs, et de ne pas les avoir transformés en vue des nouvelles conditions d'exploitation.

Ce que nous avons dit l'année passée au sujet de l'abaissement des prix de l'énergie et des amortissements qu'il convient de ne pas restreindre est aujourd'hui aussi actuel qu'autrefois. Il ne faut jamais oublier que les centrales hydroélectriques suisses ne possèdent pas le monopole de la production d'énergie électrique et que l'utilisation des combustibles est encore susceptible de certains progrès techniques alors que l'utilisation des forces hydrauliques s'approche davantage déjà de la perfection. Pour rester dans une situation favorable vis-à-vis de la production thermique non seulement aujourd'hui mais aussi dans l'avenir, il faut donc amortir toujours davantage nos installations de production hydraulique.

Assemblées et congrès.

Lors des *assemblées générales* qui ont eu lieu le 23 septembre à Lugano et dont un compte-rendu a paru au Bulletin 1933 à la page 681 et suivantes, nos membres ont entendu une conférence intéres-

[1]) Voir Bulletin 1933, No. 25, page 645.

sante de M. le professeur Wyssling sur les nouvelles ordonnances fédérales concernant les installations électriques, puis une conférence fort instructive de M. Blank, ingénieur en chef de la S. A. Motor-Columbus, sur la construction de la ligne aérienne à haute tension par dessus le massif du St-Gothard. Cette conférence accompagnée de vues cinématographiques a été très instructive et a permis aux auditeurs de se rendre compte des nombreuses difficultés à vaincre pour mener à bon terme un ouvrage de ce genre. Une *conférence des chefs d'exploitation* a eu lieu le 11 février à Berne. M. Hug, ingénieur en chef des Forces motrices du Nord-Est a parlé des «Conditions à exiger d'un régulateur de turbines», et M. le professeur Juillard de Lausanne du «réglage de la tension au moyen de régulateurs à action rapide». Sous les auspices de la commission des tarifs et sous la présidence de M. Bertschinger, deux *assemblées de discussion* ont réuni un grand nombre des représentants de nos centrales à Lugano le 23 septembre et à Olten le 5 décembre pour discuter des tarifs pour la vente de l'énergie aux ménages. La discussion, bien dirigée par M. Bertschinger, directeur des Centrales électriques du canton de Zurich, fut introduite par un excellent exposé de M. Niesz, directeur de la S. A. Motor-Columbus.

La *Société pour la diffusion de l'énergie électrique* a donné sous le patronage de l'UCS, au personnel des centrales s'occupant de propagande, l'occasion d'entendre les 22 et 23 novembre à Zurich une série de conférences. Y ont parlé: M. Zubler, directeur du Service électrique du canton de Schaffhouse, sur la construction et le développement des chauffe-eau et des fournaux-potagers; M. Pfister, directeur de la Société du canal de l'Aar et de l'Emme, sur l'économie de la cuisine électrique; M. Schläpfer de la fabrique Therma, sur les dérangements des potagers et la meilleure manière d'y remédier; Mlle Douverne sur la tactique à observer par les vendeurs et M. Frey sur les cours de cuisine de démonstration.

En 1933 il y a eu une session spéciale de la Conférence mondiale de l'énergie en Scandinavie, et du 16 au 24 juin, à Paris, la 7e session de la «Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension». Dans notre Bulletin 1933, No. 18, p. 447, nous avons rendu compte des travaux de cette dernière conférence. Il n'a pas été tenu en 1933 de congrès de l'Union Internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UIPD). Nous avons par contre eu à nous occuper des premiers préparatifs pour le congrès de cette association qui aura lieu en Suisse en 1934. Nous avons constitué une commission spéciale à cet effet. L'UCS est un des membres fondateurs de cette importante association dont les assises et les rapports sont des plus intéressants pour les entreprises de production et de vente d'énergie électrique. En rappelant que notre président, M. Schmidt, est actuellement président de l'UIPD, nous réitérons ici, à l'adresse de nos entreprises, l'invitation de se faire inscrire comme membre adhérent de l'UIPD. Elles recevront alors moyennant une cotisation peu élevée la collection complète des rapports présentés aux congrès, ainsi que les autres publications de l'UIPD, entre autres la circulaire qu'elle publie régulièrement et qui contient de nombreux et intéressants renseignements et des statistiques de tous pays. Sollicité par le Comité National de la conférence mondiale, le comité de l'UCS a délégué deux représentants auprès de la Commission pour l'étude de l'économie énergétique suisse.

Législation fédérale.

Les nouvelles prescriptions sur les installations électriques qui ont demandé de nombreuses années de préparation, un travail intense de nombreuses commissions et une étude très approfondie de la Commission fédérale des installations électriques, ont enfin été approuvées par le département fédéral des postes et des chemins de fer, et sont entrées en vigueur le 1er septembre par arrêté du Conseil fédéral du 7 juillet 1933. Elles constituent sans aucun doute un progrès sensible et nous pouvons espérer que leur application profitera à la communauté pendant de longues années. Nous remercions encore une fois tous ceux qui ont bien voulu contribuer par leur labeur à cette œuvre importante.

Commissions de l'UCS [2]).

La *commission des tarifs* (président: M. Bertschinger, Zurich) s'est réunie à deux reprises. Elle a mis au point un long et très détaillé rapport sur la tarification de l'énergie destinée aux ménages qui a été préparé par le secrétariat et qui a été distribué a tous les membres de l'UCS. Ce rapport contient une introduction qui indique la consommation d'énergie à laquelle on peut s'attendre dans un ménage complètement électrifié, et une comparaison des prix auxquels un tel ménage serait actuellement desservi par les principales centrales suisses. Dans les chapitres suivants on trouve des considérations sur la valeur marchande et le prix de revient des différentes catégories d'énergie, une énumération des nombreux facteurs qui jouent un rôle dans la tarification, une énumération des divers types de compteurs, des divers systèmes tarifaires et des modes de tarification de l'énergie consommée dans les ménages, une comparaison entre les trois modes de tarification les plus importants et enfin une conclusion qui contient des conseils pour l'adaptation la meilleure des tarifs aux besoins modernes. Dans les deux assemblées de discussion de Lugano et Olten dont nous avons déjà parlé, le sujet de la tarification de l'énergie ménagère a fait l'objet de longues discussions auxquelles ont pris part MM. Bertschinger, Niesz, Stiefel, Saam, Roesgen, Trüb, Zambetti, Lorenz, Giudici, Schneider, Mercanton, Hess, Abrezol, Howald, Kel-

[2]) Voir Annuaire 1933, page 6.

ler (BKW), Keller (Goule), Pfister, Dietrich, Graner, Aeberhardt, Balthasar, Baumann, Schubiger, Boder, Weingart et Wälchli.

Les recommandations de la commission des tarifs ont trouvé dans leur ensemble l'approbation de la grande majorité des personnes compétentes.

La commission des tarifs compte préparer dans un avenir prochain des directives pour la tarification de l'énergie dans quelques applications spéciales.

La *commission pour les questions de personnel* a été réunie le 16 mai 1933 par son nouveau président M. le Dr. Fehr (NOK). Le Secrétariat a fait une enquête sur les intentions des principales entreprises dans la question de l'adaptation des salaires à la réduction du coût de la vie. La question va certainement occuper la commission aussi en 1934.

La *commission d'assurance* (M. Dubochet, Clarens) s'est réunie une fois. Les compagnies pour l'assurance du mobilier contre l'incendie ayant montré très peu d'empressement à donner satisfaction à nos justes revendications, la commission a chargé son expert de préparer des propositions pour une assurance basée sur la coopération des centrales. Ce moyen d'assurance a donné toute satisfaction aux producteurs et distributeurs d'énergie en Italie. En attendant que ce projet soit mis au point, la Commission d'assurance a adressé lors de l'assemblée générale un appel aux centrales pour les engager à ne conclure que des polices à court terme.

La *commission pour l'étude des accidents dûs aux courants forts* (président: M. Ringwald, Lucerne) s'est réunie une fois pour entendre un rapport du Dr. Sulzer, médecin physiologiste, qui a procédé sous la direction du porfesseur Cloëtta à une série d'expériences. Les travaux du Dr. Sulzer ont enrichi nos connaissances au sujet de l'effet du courant électrique sur le cœur et de l'influence de divers remèdes expérimentés jusqu'à ce jour pour le ranimer.

Une *commission temporaire* composée de MM. Baumann (Berne), Keller (BKW) et Leuch (Zurich) a discuté l'opportunité d'établir, d'accord avec l'administration des télégraphes et téléphones, des directives concernant les mesures à prendre pour appliquer les nouvelles prescriptions sur l'établissement dans les centrales et sous-stations des installations téléphoniques reliées au réseau de l'Etat.

Dans le rapport du secrétariat général page 317 se trouvent les renseignements sur l'activité des différentes commissions mixtes constituées en commun par l'ASE et l'UCS.

A tous les membres des différentes commissions et particulièrement à leurs présidents, nous devons de sincères remerciements pour le travail qu'ils consacrent aux questions d'intérêt général. Nous renouvellons aussi nos remerciements aux centrales qui veulent bien répondre aux enquêtes diverses faites par notre secrétariat.

La *Caisse de Pensions de Centrales Suisses d'électricité* [3]) compte après 11 ans d'existence 81 entreprises et 3537 assurés. Elle a distribué jusqu'au 1er juillet 1933 fr. 2 177 800.— à titre d'indemnité et de pensions à 407 retraités, invalides, veuves et orphelins. Les sommes qu'elle paie annuellement dépassent dès maintenant 500 000 francs. Sa fortune s'élève actuellement à environ 25 millions de francs.

Union Suisse des Installateurs-Electriciens. L'étude de l'organisation des futurs examens de maîtrise a été poursuivie. Le département fédéral de l'économie publique a établi un règlement type pour les examens, et l'Union Suisse des installateurs-électriciens a établi, en conformité avec ce règlement type, un projet de règlement pour un examen de maîtrise pour installateurs-électriciens. Ce règlement est actuellement à l'étude auprès des représentants des Centrales qui ont participé depuis des années aux examens des installateurs sollicitant une licence. Quant à ces derniers examens il se sont poursuivis comme de coutume. En 15 séances qui ont eu lieu soit à Zurich, soit à Berne, 94 candidats ont subi les examens, 42 ont été recommandés pour l'octroi d'une concession.

Rapport avec la Société pour la diffusion de l'énergie électrique et l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux.

Ces deux institutions auxquelles l'UCS verse des subventions importantes qui absorbent le 15 % environ des cotisations de ses membres, s'efforcent d'agir par des brochures, des conférences et des publications de tous genres, sur le grand public, dans le but d'une diffusion toujours plus grande de l'énergie électrique dans ses différentes applications.

L'Office d'éclairagisme présidé par M. Trüb, directeur du Service électrique de la ville de Zurich, est entretenu par les versements des fabricants syndiqués de lampes à incandescence. Son comité de direction comprend des représentants des fabricants, des représentants de l'Union des centrales d'électricité et des représentants de l'Union des installateurs-électriciens; il a tenu deux séances au cours de l'année, l'une à St-Gall, l'autre à Zurich. L'action en faveur d'un meilleur éclairage dans les métiers a été poursuivie. L'office de l'éclairagisme a fait paraître des publications dans le Bulletin de l'ASE et dans l'organe des installateurs-électriciens. Il a rédigé un numéro de «L'Electricité pour tous» spécialement consacré à l'éclairage et il a fourni des articles de propagande à de nombreuses publications. L'office d'éclairagisme a participé à des cours d'instruction et organisé des conférences pour installateurs, pour architectes et pour le grand public; il a participé aussi très activement à l'organisation des semaines de lumière à Berne et à St-Gall. L'office d'éclairagisme a fourni des subventions à des comités locaux pour le développement des ap-

[3]) Voir rapport de gestion 1932/33 publié au Bulletin 1933, No. 20, page 512.

plications de l'électricité, et à des écoles professionnelles pour les aider dans l'enseignement de l'art de l'éclairage.

La convention passée fin 1929 entre l'Union de Centrales Suisses d'électricité, l'Union des Installateurs-électriciens et le Syndict des fabricants de lampes à incandescence a été prolongée jusqu'au 30 juin 1934.

Invitations de sociétés amies. L'UCS a été aimablement invitée et elle a participé aux Assemblées de la Société pour la diffusion de l'énergie électrique, de l'Association Suisse pour l'aménagement des Eaux et de l'Union Suisse des Installateurs-électriciens. Elle a aussi eu le plaisir d'être conviée et de se faire représenter au Congrès du Syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique à Mulhouse, au Cinquantenaire de la Société Française des Electriciens à Paris, au 50e jubilé de l'«Elektrotechnischer Verein» à Vienne et à l'assemblée de la «Vereinigung der Elektrizitätswerke» Berlin, à Essen. De son côté l'UCS a invité à l'assemblée de Lugano l'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique (UIPD) et diverses associations sœurs avec lesquelles elle entretient des rapports suivis. L'UIPD était représentée par son président M. Schmidt et son secrétaire M. Marty, le syndicat français des producteurs et distributeurs d'énergie électrique par son secrétaire M. Marty, la «Vereinigung der Elektrizitätswerke Berlin» par M. Ziegler, le «Verband Deutscher Elektrotechniker» par M. Blendermann et la «Svenska Electricitetsverksföreningen» par M. Malm; l'«Electrotechnicky Svaz Ceskoslovensky» avait prié M. Niesz, membre de notre Comité, de la représenter.

Finances. Les comptes pour l'année 1933 et le bilan figurent ci-dessous. Les recettes s'élèvent à fr. 118 367.14 de même que les dépenses; dans ces dernières sont compris fr. 20 471.54 mis en réserve pour des buts spéciaux de l'UCS.

Section des achats de l'UCS.

Les accords avec les fabricants de conducteurs, de tubes isolants et d'appareils électrothermiques n'ont pas subi de modifications.

Les centrales intéressées à ces accords ont acheté, entre le 1er juillet 1932 et le 30 juin 1933, 4 255 250 m de conducteurs isolés (y compris 110 220 m de conducteurs sous plomb isolés au caoutchouc) et 575 800 m de tubes isolants; elles ont touché sur ces achats une ristourne de 44 800 fr.

Les centrales intéressées ont acheté pendant la même période pour 1 846 925 fr. d'appareils électrothermiques, pour lesquels une ristourne de francs 36 938.50 a été versée.

Les livraisons d'huile pour transformateurs et disjoncteurs ont été effectués par le même fournisseur que jusqu'à ce jour.

Finances. Les comptes annuels et le bilan sont reproduits ci-dessous. Les recettes comportent fr. 20 360.34, les dépenses fr. 18 812.90. L'excédent des recettes est de fr. 1547.44. Le bilan s'élève au 31 décembre 1933 à fr. 71 547.44.

Nous proposons de porter l'excédent des recettes à compte nouveau.

Zurich, le 25 avril 1934.

Pour le Comité de l'UCS,

Le Président: (sig.) *R. Schmidt.* Le Secrétaire général: (sig.) *A. Kleiner.*

UCS

Compte de l'année 1933 et Budget pour l'année 1935.

	Budget 1933 fr.	*Compte 1933* fr.	*Budget 1935* fr.
Recettes:			
Cotisations des membres	80 000	82 370.—	80 000
Intérêts	11 000	12 497.14	12 200
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux	10 000	10 000.—	10 000
Versement de l'O. d'E. (Contrat de l'UCS avec les fabriques de lampes et l'USIE)	13 500	13 500.—	—
Autres recettes	—	—	10 000
	114 500	118 367.14	112 200
Dépenses:			
Cotisations à d'autres associations	2 900	3 582.50	3 600
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	72 000	72 000.—	74 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000.—	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	7 500	7 500.—	7 500
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	1 000	1 053.15	2 500
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500.—	500
Divers et imprévus et réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	25 600	28 731.49	19 100
	114 500	118 367.14	112 200

Bilan au 31 décembre 1933.

Actif:	fr.	*Passif:*	fr.
Valeurs	275 640.–	Capital	180 000.–
Débiteurs	838.30	Fonds de réserve	85 000.–
Banque, Carnet de dépôt	58 579.55	Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	44 095.16
Banque, Compte-courant	12 430.70	Créditeurs	40 312.60
Compte de chèques postaux	1 698.38		
Caisse	220.83		
	349 407.76		349 407.76

Section des achats de l'U C S

Compte de l'année 1933 et Budget pour l'année 1935.

	Budget 1933 fr.	*Compte 1933* fr.	*Budget 1935* fr.
Recettes:			
Solde de l'année précédente	–	1 384.69	400
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	15 000	15 456.35	15 300
Intérêts	3 900	3 519.30	3 200
	18 900	20 360.34	18 900
Dépenses:			
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	7 500	7 500.–	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectuées	700	891.80	700
Subvention pour buts généraux de l'UCS	10 000	10 000.–	10 000
Impôts	500	239.15	500
Divers et imprévus	200	181.95	200
Excédent des recettes	–	1 547.44	–
	18 900	20 360.34	18 900

Bilan au 31 décembre 1933.

Actif:	fr.	*Passif:*	fr.
Valeurs	58 300.–	Fonds de compensation	55 000.–
Banque	11 840.50	Fonds de réserve	15 000.–
Compte de chèques postaux	53.69	Solde du compte d'exploitation	1 547.44
Caisse	589.05		
Débiteurs	764.20		
	71 547.44		71 547.44

Propositions du Comité de l'UCS à l'assemblée générale du 7 juillet 1934 à Aarau.

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 41e assemblée générale du 23 septembre 1933 à Lugano (voir Bulletin 1933, No. 26, page 691) est approuvé.

No. 3: Rapport de l'UCS.

Le rapport du comité sur l'année 1933 (page 327)[1]) est approuvé.

No. 4: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1933 et le bilan au 31 décembre 1933 (page 330) sont approuvés et décharge en est donnée au comité.

[1]) Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 5: Compte de la SA.

a) Le compte de la Section des achats pour l'année 1933 et le bilan au 31 décembre 1933 (page 331) sont acceptés et décharge en est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de frs. 1547.44 est reporté à compte nouveau.

No. 6: Revision des art. 6, 10 et 15 des statuts de l'UCS (pour les statuts, voir Annuaire 1934, page 56).

Le comité propose les modifications des statuts suivantes:

Art. 6, al. 2; sa teneur sera désormais:

La cotisation peut être de 8 montants différents suivant le capital que le sociétaire a investi dans une entreprise électrique.

Art. 10, al. 3; sa teneur sera désormais:

Chaque sociétaire a, au vote secret, un nombre de voix variant de 1—8 suivant la cotisation qu'il verse.

Art. 15, al. 1; sa teneur sera désormais:

Le comité se compose de 9 à 11 membres.

No. 7: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1935 sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:

	fr.		fr.	fr.
	de 0	à	50 000.—	30.—
de	50 001.—	à	200 000.—	60.—
»	200 001.—	à	500 000.—	120.—
»	500 001.—	à	1 000 000.—	200.—
»	1 000 001.—	à	2 500 000.—	300.—
»	2 500 001.—	à	6 000 000.—	500.—
»	6 000 001.—	à	12 000 000.—	800.—
	de plus de		12 000 000.—	1300.—

No. 8: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1935 (page 330) est approuvé.

No. 9: Budget de la SA.

Le budget de la Section des achats pour 1935 (page 331) est approuvé.

No. 10: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1933 (page 317), approuvés par la commission d'administration.

No. 11: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1935 (page 320), approuvé par la commission d'administration.

No. 12: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1933 et du budget pour 1934 (page 321).

No. 13: Nominations statutaires.

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1934 pour MM.

J. Elser, St-Gall;
P. Keller, Berne;
W. Trüb, Zürich.

Messieurs Elser et Keller se mettent à disposition de l'assemblée générale pour une réélection éventuelle, tandis que M. Trüb décline une réélection.

Le comité propose de réélire MM. Elser et Keller et de nommer à la place de M. Trüb, M. H. Frymann, directeur du Service de l'Electricité de la Ville de Lucerne.

b) Nomination d'un nouveau membre du comité, conformément à l'art. 15 modifié des statuts. Le comité propose de porter à 10 le nombre de membres au comité, et de nommer comme représentant des petites centrales revendeuses M. Sameli, ingénieur, chef d'exploitation du Service de l'Electricité de Zollikon; les personnes qui auraient d'autres propositions à faire sont priées de les communiquer par écrit au plus tard jusqu'à 4 juillet au secrétariat général ou oralement à l'assemblée générale.

c) Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants. Le comité propose de confirmer dans leurs fonctions les deux vérificateurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et G. Lorenz, Thusis, ainsi que les deux suppléants actuels MM. R. Lang, Olten, et L. Mercanton, Clarens.

No. 14: Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'usine électrique de Zermatt maintient pour 1935 l'invitation qu'elle avait faite de tenir en 1934 les assemblées générales à Zermatt. Le comité propose d'accepter cette invitation avec les plus vifs remerciements et de se rendre l'année prochaine à Zermatt.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes à l'assemblée générale de l'UCS du 7 juillet 1934 à Aarau.

Conformément à notre mandat, nous avons examiné et, pour autant que nous en avons eu le temps, vérifié aujourd'hui les comptes de l'UCS, de la Section des achats et du secrétariat général commun pour l'exercice 1933. Notre travail a été facilité par un rapport détaillé de la Société Fiduciaire Suisse qui atteste, sur la base d'un contrôle minutieux, l'exactitude des écritures et leur concordance avec les pièces justificatives. Pour cette raison, nous nous sommes restreints à vérifier la concordance entre les comptes de profits et pertes et les bilans destinés à être publiés et les écritures des différents livres. Nous avons constaté que tout était parfaitement en ordre.

Nous basant sur nos constatations, nous vous proposons d'approuver les comptes et bilans pour 1933, et d'en donner décharge au comité.

Les vérificateurs des comptes:
(sig.) *L. Mercanton.*
(sig.) *G. Lorenz.*